



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 30 juin 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **915-7** modifiant le Règlement 915 sur la paix publique et l'ordre social, afin de préciser et de renforcer certaines dispositions, ainsi que d'en faciliter l'application.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 2 juillet 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement